



Angers, mercredi 14 décembre 2022

Angers – Le label ÉcoQuartier décerné aux quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir

Les quartiers angevins de Belle-Beille et de Monplaisir sont désormais labellisés ÉcoQuartier étape n° 2. Francis GUTEAU, Adjoint au maire d'Angers chargé de la rénovation urbaine, a reçu ce label lors d'une cérémonie organisée le 14 décembre au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Belle-Beille et Monplaisir font partie des 19 quartiers en renouvellement urbain labellisés ÉcoQuartier étape n°2.

« La double attribution du label ÉcoQuartier aux quartiers Belle-Beille et Monplaisir est une belle récompense, se réjouit Jean-Marc VERCHERE, maire d'Angers. C'est une reconnaissance du travail collectif que nous menons depuis plusieurs années sur ces quartiers en vue d'améliorer durablement le confort de vie de leurs habitants. C'est aussi la preuve que l'on peut concilier opérations de renouvellement urbain et enjeux de transition écologique. »

« Je salue l'engagement de toutes les équipes du NPNRU, de la Ville et d'Alter, ainsi que pour tous les partenaires associés, qu'il s'agisse des bailleurs sociaux Angers Loire Habitat, Soclova et Podeliha ou des acteurs de proximité que sont les conseils de quartier et les associations locales, poursuit Jean-Marc VERCHERE. Nous allons naturellement poursuivre ce travail ensemble en 2023, qui sera une année clé, puisque y seront déployées toutes les phases du projet mais qui correspondra aussi à la mise en service des lignes B et C du tramway. »

« Les programmes de renouvellement urbain de Belle-Beille et Monplaisir doivent incarner toutes ces transitions qui sont les marqueurs de l'évolution et de l'attractivité de la ville dans son ensemble » se félicite Francis GUTEAU, Adjoint à la rénovation urbaine.

La démarche écoquartier favorise de nouvelles façons de concevoir, de construire et de gérer ces deux quartiers de façon durable, au travers de projets d'aménagement qui intègrent les enjeux et les principes de la ville et des territoires durables. Cette démarche repose sur l'implication de l'ensemble des parties prenantes du programme : collectivités, maîtres d'ouvrage, aménageur, maîtrises d'œuvre, opérateurs et prestataires, architectes, entreprises et sous-traitants, habitants...

Le label ÉcoQuartier : un projet en 4 étapes

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier, vise à encourager la réalisation de projets d'aménagement urbain multifacettes qui intègrent et respectent les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.

Ce label se fonde sur 20 engagements, déclinés sous 4 dimensions (la démarche et le processus, le cadre de vie et les usages, le développement territorial ainsi que l'environnement et le climat) dans la Charte ÉcoQuartier. Transposable et évolutif, le label ÉcoQuartier accompagne la vie des projets depuis leur émergence jusqu'à 3 ans après la livraison. Il présente 4 étapes progressives qui permettent de réinterroger le projet au fil du temps et qui récompensent la vision, la volonté et l'action de la collectivité, porteuse du projet.

1^{ère} étape – le projet : il est constitué par la signature de la charte ÉcoQuartier et la phase d'études du projet est lancée par la collectivité.

2^e étape – le chantier : Une fois les études terminées et le chantier lancé, une expertise des opérations est menée afin de délivrer le « Label ÉcoQuartier – étape 2 ».

3^e étape – la livraison : le label étape 3 est délivré après une nouvelle expertise dès lors que l'écoquartier est livré ou quasi livré.

4^e étape – la confirmation : 3 ans après la livraison et l'obtention du label étape 3, les projets engagés dans la démarche écoquartier peuvent prétendre à la 4^e étape de la labellisation. Cette dernière étape permet de donner une dimension évolutive au projet en distinguant les bonnes pratiques et en observant les comportements réels des usagers afin de trouver des pistes d'amélioration.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers> // [@Presse_Angers](https://www.instagram.com/Presse_Angers)

La démarche écoquartier déployée à Belle-Beille et à Monplaisir

Après avoir obtenu le label étape 1 en 2019, les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir entament l'étape 2 en continuant à répondre aux 20 engagements de la charte écoquartier étape 2 « l'écoQuartier en chantier ».

La rénovation verte du grand Belle-Beille s'inscrit dans la démarche écoquartier au travers de 4 axes forts :

- Créer un cadre favorable aux modes doux et partagés ;
- Valoriser la nature en ville ;
- Améliorer le cadre de vie en développant les usages, le confort et la santé ;
- Mettre en place une stratégie énergétique et bas carbone.

Concrètement, ces objectifs se traduisent par un travail autour des mobilités (arrivée du tramway dans le quartier, nouveaux cheminements piétons et cycles...) afin de réduire l'impact de la voiture. La réalisation du chemin du Petit Bonheur en est un premier exemple.

La biodiversité est favorisée en ville à travers la **création de lanières vertes** permettant d'infiltrer les riches espaces verts environnants (étang Saint-Nicolas, parc Balzac) et par un travail sur la **désimperméabilisation des sols**. La stratégie énergétique du quartier se traduit notamment par l'implantation du **réseau de chaleur biomasse** à Belle-Beille et des ambitions portées sur les performances énergétiques du bâti, tant sur les réhabilitations que sur les constructions neuves.

À Monplaisir, la démarche écoquartier repose sur trois thématiques :

- La régénération de l'habitat existant avec des interventions sur le bâti ;
- La reconstitution des ilots fertiles ;
- La préservation des ressources.

Ainsi, le projet d'aménagement de la Place de l'Europe doit permettre de **réduire les espaces imperméabilisés**, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, de planter environ 200 arbres, d'apporter une réponse aux logiques du bas carbone, ...

Le quartier de Monplaisir présente un patrimoine arboré très riche que le projet urbain entend révéler. Ceinturé par des grands boulevards, le projet porte l'ambition de **désenclaver le quartier** et de créer des perméabilités sur le territoire.

L'objectif de l'écoquartier de Monplaisir est également de **consolider les proximités locales**, en mettant les cheminements, l'accessibilité des établissements scolaires, des commerces et des services de proximité au cœur du projet.

En phase chantier, les commerces de la Place de l'Europe sont par exemple maintenus sur site dans des commerces provisoires. L'arrivée du tramway dans le quartier consolidera également les mobilités douces, et le raccordement au réseau de chaleur urbain participe à augmenter le recours aux énergies durables et locales. Les ambitions de l'écoquartier sont également portées au travers des réhabilitations et des constructions neuves. Le projet vise le confort de toutes et tous avec un travail particulier qui est mené sur la question de l'égalité hommes-femmes dans l'espace public.

Il est à noter que les habitants et les acteurs des 2 quartiers sont concertés et associés à toutes les phases du projet.

Les projets de renouvellement urbain de Belle-Beille et Monplaisir sont aussi l'occasion d'expérimenter et de pérenniser de nouvelles pratiques et usages : l'agriculture urbaine avec la démarche « Cultivons notre terre », l'urbanisme transitoire avec l'utilisation de sites disponibles comme celui du terrain d'aventures à Belle-Beille, l'utilisation d'une cellule commerciale vacante sur la Place de l'Europe à Monplaisir, ou encore le réemploi et l'économie circulaire, développés au sein des différentes opérations.